

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

20160011

Conseil du 12 avril 2016

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET, Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents (11) :

DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART-BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène, MONGABURE Bernadette, OSPITAL Marie Dominique, SAINT-PIERRE Marie Claire, SAPPARART Bertrand: Conseillers

Etaient excusés (4) :

ALZURI Isabelle, JAUREGUIBERRY Jean Louis, OLHAGARAY MICHEL, ROUX Laurent

Secrétaire : SAINT-PIERRE Marie Claire

Objet : Création emploi Rédacteur – Tableau des effectifs

Le Maire propose à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent à temps non complet (24h/semaine) de rédacteur territorial pour assurer les fonctions de secrétaire de maire.

La création de l'emploi prendrait effet au 1^{er} juin 2016.

Le Maire précise que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un contractuel en vertu de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La rémunération comprendrait, en outre, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires par délibération en date du 12 avril 2016.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

L'organe délibérant, à l'unanimité :

- DECIDE** la création d'un emploi permanent à temps non complet (24h/semaine) de rédacteur territorial pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie.
- FIXE** à 24 heures le temps hebdomadaire moyen de travail,
- ADOpte** la modification du tableau des effectifs figurant en annexe,
- PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

TABLEAU DE GESTION ET DE SUIVI DES EMPLOIS AU 12 AVRIL 2016

Emplois permanents	Grade(s) correspondants(s)	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire)
Services administratifs						
Directeur Général des Services	Secrétaire de mairie	A	1	1	21,54 heures	
Comptable ¹	Rédacteur Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	24 heures	
Services techniques						
Agent d'entretien	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	1	1	TC	
Service scolaire et périscolaire						
Employée des écoles	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	1	1	19,06 heures	
Service animation						
Employée des écoles	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	C	1	1	32.01 heures	

Adopté à l'unanimité,



Pour copie conforme
Louhossoa le 13 avril 2016
Le Maire
JP HARRIET

¹ Si l'agent veut accéder au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, il devra effectuer une mobilité dans un autre emploi pour lequel ce grade est ouvert dans la collectivité ou dans une autre collectivité.